VERSION 2
DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 1ER OCTOBRE 2025

# DEMANDE DE PROPOSITION

## TERMES DE RÉFÉRENCE ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DESTINÉS AUX CENTRES DE SANTÉ APPUYÉS PAR LE PROJET TURAMIRANE

**DOCUMENT : NOVEMBRE 2026**

**DATE D'EMISSION DE RFP : 11/11/2026**

**DATE LIMITE DE SOUMISSION DES PROPOSITIONS : 20/11/2026 A 12H00**

**DOCUMENT CONFIDENTIEL**

*PREPARE PAR*
*CARE®*

Table des matières

1. À PROPOS DE CARE ..... 2

2. CONDITIONS GENERALES ET CLAUSES ..... 2

2.1. CONDITIONS GÉNÉRALES DE CARE ..... 2

2.2. CONFIDENTIALITÉ/ NON-DIVULGATION ..... 3

2.3. PUBLICITÉ ..... 3

2.4. RESPONSABILITÉ ..... 3

2.5. FORCE MAJEURE ..... 3

2.6. ERREURS ET OMISSIONS ..... 4

2.7. DROIT DE PROPRIÉTÉ ..... 4

2.8. CONFLIT D'INTÉRÊT ..... 4

3. DÉCLARATION DU FOURNISSEUR ..... 4

4. CONDITIONS ET DIRECTIVES POUR LA SOUMISSION DES PROPOSITIONS ..... 5

5. APERÇU DU PROJET ..... 6

CALENDRIER DU PROJET : ..... 6

6. CRITÈRE D'ÉVALUATION ..... 7



Préparé par CARE
151, rue Ellis NE
Atlanta, Géorgie 30303

## 1. À PROPOS DE CARE

Chez CARE, nous recherchons un monde d'espoir, d'inclusion et de justice sociale, où la pauvreté a été vaincue et où les gens vivent dans la dignité et la sécurité.

C'est notre vision depuis 1945, lorsque nous avons été fondés pour envoyer des colis CARE® vitaux aux survivants de la Seconde Guerre mondiale. Aujourd'hui, CARE est un chef de file dans le mouvement mondial pour mettre fin à la pauvreté. Nous plaçons les femmes et les filles au centre parce que nous savons que nous ne pouvons pas vaincre la pauvreté tant que tous n'ont pas les mêmes droits et opportunités. En 2019, CARE a travaillé dans 100 pays et a atteint 70 millions de personnes avec une gamme incroyable de programmes vitaux.

Pour en savoir plus sur CARE, visitez : https://www.care.org/our-work/

## 2. CONDITIONS GENERALES ET CLAUSES

### 2.1. CONDITIONS GÉNÉRALES DE CARE

Le document ci-joint n'est pas une offre de contrat, mais une sollicitation d'intention proposée par un fournisseur. L'acceptation d'une proposition n'engage en aucun cas CARE à attribuer un contrat pour tout ou partie des produits et services à un fournisseur.

CARE se réserve le droit de prendre les décisions et actions suivantes en fonction de ses intérêts commerciaux et pour des raisons uniquement connues de CARE :

- Pour déterminer si les informations fournies sont substantiellement conformes ou non aux exigences de la DP
- Contacter tout fournisseur après la soumission de la proposition pour clarifier toute information fournie.
- De renoncer à tout ou à partie des formalités d'enchères.
- Accepter ou rejeter une proposition en tout ou en partie sans justification au fournisseur.
- Ne pas accepter l'offre la plus basse.
- Négocier avec un ou plusieurs fournisseurs concernant tout aspect de la proposition soumise.
- Attribuer un autre type de contrat autre que celui décrit aux présentes, ou n'attribuer aucun contrat ;
- Pour conclure un contrat ou un accord d'achat avec des parties ne répondant pas à cette DP
- Demander, à sa seule discrétion, aux Fournisseurs sélectionnés de fournir une présentation plus détaillée de la proposition

- Ne pas partager les résultats des offres avec d'autres fournisseurs et attribuer les contrats en fonction de l'intérêt de CARE.
- CARE ne sera pas responsable des frais engagés par le soumissionnaire pour la préparation de l'offre, ni des efforts de travail associés, y compris la production et/ou la présentation des documents de présentation ou d'appel d'offres.

Toute déclaration matérielle faite oralement ou par écrit en réponse à DP ou en réponse des demandes d'informations supplémentaires sera considérée comme une offre de contrat et devra être incluse par le fournisseur dans tout contrat final.

### 2.2. CONFIDENTIALITÉ/ NON-DIVULGATION

Toutes les informations obtenues par un fournisseur concernant les méthodes de travail de CARE ne doivent être divulguées à quiconque en dehors des personnes responsables de ce document de proposition. Toute discussion faite par le fournisseur sur des pratiques commerciales de CARE pourrait être un motif de disqualification. CARE, à sa discrétion, se réserve le droit d'exiger un accord de non-divulgation.

Réciproquement, CARE s'engage à ce que les informations reçues en réponse à cet appel d'offre soient traitées de manière strictement confidentielle et ne soient divulguées à aucune partie, autre que les personnes responsables de l'évaluation des réponses, sans le consentement du fournisseur répondant.
Enfin, les informations contenues dans cette DP sont confidentielles et ne doivent pas être divulguées ou utilisées à d'autres fins par le fournisseur.

### 2.3. PUBLICITÉ

Toute publicité faisant référence à ce projet, que ce soit sous forme de communiqués de presse, de brochures ou de couvertures médiatiques, ne sera pas autorisée sans l'accord écrit préalable de CARE.

### 2.4. RESPONSABILITÉ

Le ou les fournisseurs sélectionnés devront présenter une preuve d'assurance adéquate au moment où CARE est prêt à se procurer les services. Il sera également tenu d'indemniser et de dégager CARE de toute responsabilité, entre autres, pour toute réclamation de tiers découlant des actes ou omissions du fournisseur sélectionné, et sera responsable de tout dommage causé par ses employés, agents ou sous-traitants.

### 2.5. FORCE MAJEURE

Aucune des parties ne sera responsable d'une exécution qui est retardée, entravée ou rendue déconseillée, commercialement impraticable, illégale ou impossible par un « cas de force majeure ». Un événement de force majeure comprend, sans limite, un acte de la nature, une pandémie, une urgence, des troubles civils, un terrorisme réel ou imminent, une guerre, un incendie, une action gouvernementale ou une ingérence de quelque nature que ce soit, des pannes de courant ou de services publics, des grèves ou d'autres travaux de perturbations, un avertissement sanitaire émis par le Centre de contrôle des maladies (ou un organisme similaire), toute autre urgence civile ou

gouvernementale et/ou tout autre événement similaire échappant au contrôle d'une Partie.
La partie qui cherche à signaler cette disposition de force majeure (la « partie affectée ») doit fournir à l'autre partie (la « partie non affectée ») un avis écrit dans les dix (10) jours indiquant la date à laquelle s'est produit ce cas de force majeure.

### 2.6. ERREURS ET OMISSIONS

CARE s'attend à ce que le fournisseur fournisse toute la main-d'œuvre, la coordination, le soutien et les ressources nécessaires en fonction de la proposition du fournisseur et de l'EDT final correspondant. Aucune compensation supplémentaire ne sera offerte au fournisseur pour toute erreur ou omission dans la proposition faite à CARE. Les seules exclusions sont les ajouts, les suppressions et/ou les services optionnels pour lesquels le fournisseur a reçu l'autorisation écrite de CARE.

### 2.7. DROIT DE PROPRIÉTÉ

Tous les droits créés au cours de cette évaluation doivent être originaux et aucun tiers ne doit détenir de droits sur le travail. Tous les droits, titres et intérêts dans le travail seront dévolus à CARE.

### 2.8. CONFLIT D'INTÉRÊT

CARE encourage chaque fournisseur potentiel à éviter et à prévenir les conflits d'intérêts, en divulguant à CARE si vous, ou l'un de vos affiliés ou personnel, avez été impliqué dans la préparation des exigences, de la conception, des spécifications, des estimations de coûts et d'autres informations utilisées dans cet Appel d'offre.

## 3. DÉCLARATION DU FOURNISSEUR

| Oui | Non | |
|---|---|---|
| ☐ | ☐ | **Éthique :** En soumettant cette Proposition, je garantis/nous garantissons que le fournisseur ne s'est pas engagé dans des arrangements inappropriés, illégaux, collusoires ou anticoncurrentiels ; n'a pas contacté directement ou indirectement un représentant (en dehors du point de contact) ou recueilli des informations concernant la demande de propositions ; et n'a pas tenté d'influencer ou d'offrir tout type d'incitation, de récompense ou d'avantage personnel à un représentant. |
| ☐ | ☐ | J'affirme/nous affirmons que nous n'adopterons pas de comportement interdit ou tout autre comportement contraire à l'éthique avec CARE ou toute autre partie. Nous affirmons également que nous avons lu la clause générale et les conditions incluses dans cet appel d'offre et que nous mènerons nos activités de manière à éviter CARE dans tout risque financier, opérationnel, réputation ou autre risque. |
| ☐ | ☐ | **Conflit d'intérêts :** je garantis/nous garantissons que le fournisseur n'a aucun conflit d'intérêts réel, potentiel ou perçu lors de la soumission de cette proposition ; ou la conclusion d'un contrat pour répondre aux |

| | | |
|---|---|---|
| | | exigences. Le point de contact de CARE Procurement sera immédiatement informé par le fournisseur si un conflit d'intérêts survient au cours du processus d'appel d'offre. |
| ☐ | ☐ | **Faillite :** Je n'ai/Nous n'avons pas déclaré faillite, ne sommes pas impliqués dans une procédure de faillite ou de mise sous séquestre, et il n'y a pas de jugement ou de questions juridiques en suspens qui pourraient entraver la capacité de mener nos activités. |
| ☐ | ☐ | **Période de validité de l'offre :** Je confirme/nous confirmons que cette proposition, y compris les différents prix, resteront ouvert à l'acceptation pendant la durée de validité de l'offre. |
| ☐ | ☐ | Je comprends/Nous comprenons et reconnaissons que vous n'êtes pas tenu obligé d'accepter toute proposition que vous recevez, et nous certifions que les biens proposés dans notre devis sont neufs et inutilisés. |
| ☐ | ☐ | En signant cette déclaration, le signataire ci-dessous déclare, garantit et accepte qu'il a été autorisé par l'Organisation/s à faire cette déclaration en son/leur nom |

| | |
|---|---|
| Nom de l'autorise(e) : | |
| Titre/Désignation : | |
| Nom de l'entreprise : | |
| Date : | |
| Signature | |

## 4. CONDITIONS ET DIRECTIVES POUR LA SOUMISSION DES PROPOSITIONS

Cette demande de proposition représente les exigences d'un processus ouvert et concurrentiel.

Les propositions seront acceptées jusqu'à **20/11/2026 à 12h00, déposées à la reception de CARE-Burundi sise à KININDO, Avenue RUHUHUMA N.41,** au plus tard à la date indiquée ci-dessus.

Toute proposition reçue après cette date ne sera pas acceptée. Toutes les propositions doivent être signées par un agent office ou un représentant de l'entreprise qui soumet la proposition.

Si l'organisation qui soumet une proposition doit sous-traiter tout travail pour répondre aux exigences contenues dans les présentes, cela doit être clairement indiqué dans la proposition. De plus, tous les coûts inclus dans les propositions doivent être détaillés. Toute proposition faisant appel à la sous-traitance doit inclure le nom et la description des organisations sous-traitantes

Tous les coûts doivent être détaillés pour une explication de tous les frais.

Les termes et conditions du contrat seront négociés lors de la sélection du fournisseur retenu pour cette DP. Toutes les conditions contractuelles seront soumises à l'examen du service juridique de CARE et comprendront la portée, le budget, le calendrier et d'autres éléments nécessaires relatifs au projet.

Toute information verbale obtenue ou toute déclaration faite par des représentants de CARE ne doit en aucun cas être interprétée comme modifiant la présente DP. Seules les corrections apportées par CARE sera communiqués de manière officielle à tous les participants à l'appel d'offre. CARE ne sera pas responsable des instructions verbales.

## 5. APERÇU DU PROJET

CARE recherche un fournisseur pour soumettre des propositions destinées au renforcement des espaces jeunes, à l'appui des microprojets des réseaux de coopératives de jeunes et au soutien des initiatives entrepreneuriales des WLO**, répondant à tous les détails du périmètre de travail, y compris les livrables, les exigences et la description des besoins, suivant les TDRs en annexe.**

| Exigences et description | Qté. | Unité de mesure | Délai de livraison requis | Adresse de livraison | Période de contrat |
|---|---|---|---|---|---|
| **Voir TDRs en annexe** | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

**CALENDRIER DU PROJET :**

Tous les fournisseurs sont invités à suivre strictement le calendrier ci-dessous, comme indiqué.
Toute question technique soulevée lors de la préparation de votre réponse à cette DP doit être soumise par e-mail à BDI Procurement BDI.Procurement@care.org au plus tard **le 12/11/2026.**

| Programme des activités/ À faire | Date de l'activité / Date limite de soumission. | Responsable | Remarques |
|---|---|---|---|
| **Appel d'offres émis (RFP)** | **11/11/2026** | CARE | |



Préparé par CARE
151, rue Ellis NE
Atlanta, Géorgie 30303

| | | | |
|---|---|---|---|
| Date limite de soumission des questions de clarification à CARE | **16/11/2026** | Fournisseur | Les délais doivent être strictement respectés. |
| CARE répond à toutes les questions de clarification | **16/11/2026** | CARE | |
| **Date limite de soumission de la proposition par le fournisseur** | **20/11/2026 à 12H00** | Fournisseur | Les délais doivent être strictement respectés. |

## 6. CRITÈRE D'ÉVALUATION

CARE évaluera toutes les propositions sur la base des critères suivants. Pour assurer la prise en compte de cette demande de proposition, votre proposition doit être complète et inclure tous les critères suivants :

- **Adéquation globale de la proposition :** la ou les solutions proposées doivent répondre à la portée et aux besoins inclus dans le présent document et être présentées de manière claire et organisée
- **Travaux antérieurs et récompenses :** les fournisseurs seront évalués sur des exemples de leur travail se rapportant à l'exigence ainsi que sur des témoignages et des références de clients
- **Expertise technique et expérience organisationnelle :** Les fournisseurs doivent fournir des descriptions et des documents sur l'expertise et l'expérience techniques du personnel. Les fournisseurs doivent également fournir leurs expériences en tant qu'organisation qui incluent, des années d'expérience, une stabilité financière, une expertise et un avantage sur les autres concurrents.
- **Valeur et coût :** Les fournisseur seront évalués en fonction du coût de leur(s) solution(s) apportées pour effectuer les travaux conformément à la portée de ce projet.

*Remarque pour les bureaux pays (CO) : Les critères spécifiques doivent représenter étroitement l'objectif et la portée compte tenu de la nature de l'approvisionnement requis. Les critères d'évaluation reflétés ci-dessus peuvent être ajoutés selon l'exigence et le type d'achat. Les critères d'évaluation finaux doivent être reflétés ci-dessus avant la publication de cette DP.*

CARE examinera les budgets et les prix proposés après l'examen initial des critères ci-dessus. *

Kelly MUGISHA
Coordinatrice Administration et Ressources Humaines.

Financé par
l'Union européenne

PROGRAMME RÉSILIENCE II

**TERMES DE RÉFÉRENCE ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DESTINÉS AUX CENTRES DE SANTÉ APPUYÉS PAR LE PROJET TURAMIRANE**

**1. Contexte et justification**

Le projet TURAMIRANE est financé par l'Union européenne et mis en œuvre par CARE Burundi, en consortium avec World Vision Burundi et COPED, en étroite collaboration avec le ministère de la Santé publique et les autorités administratives locales. Il vise à contribuer à l'amélioration durable de la santé et du bien-être des populations, en mettant un accent particulier sur la Santé Sexuelle et Reproductive (SSR), la Planification Familiale (PF), la Santé Sexuelle et Reproductive des Adolescents et des Jeunes, la prévention et la prise en charge des Violences Basées sur le Genre (VBG), ainsi que l'intégration des services de santé mentale dans les soins de santé primaires.

Dans le cadre de cette intervention, le projet appuie 36 Centres de Santé afin de renforcer l'offre de services adaptés aux adolescents et aux jeunes. Ces centres constituent des espaces privilégiés où les jeunes peuvent accéder à des informations fiables, à des séances de sensibilisation, de counseling et d'éducation, ainsi qu'à des services de santé sexuelle et reproductive répondant à leurs besoins spécifiques. Ils jouent également un rôle essentiel dans la promotion de comportements favorables à la santé, la prévention des grossesses non désirées, des infections sexuellement transmissibles, des violences basées sur le genre et d'autres problématiques touchant les adolescents et les jeunes.

Au cours de la mise en œuvre du projet, les missions de suivi, de supervision et d'accompagnement technique ont mis en évidence plusieurs contraintes qui limitent l'efficacité des interventions au niveau des CDS. Il s'agit notamment de l'insuffisance d'équipements audiovisuels pour l'animation des séances d'information et de sensibilisation, du manque de matériels informatiques destinés à la gestion des activités et à la production des supports éducatifs, de l'insuffisance du mobilier et d'autres équipements nécessaires à l'organisation des activités éducatives, ainsi que de la faible visibilité et de l'aménagement insuffisant des espaces dédiés aux adolescents et aux jeunes.

Ces insuffisances réduisent la capacité des prestataires à offrir des services de qualité et limitent la portée des activités d'Information, Éducation et Communication (IEC). Elles affectent également l'attractivité des CDS et leur capacité à accueillir les adolescents et les jeunes dans un environnement convivial, confidentiel et propice aux échanges.

Afin de remédier à ces contraintes et d'améliorer durablement la qualité des services offerts,

CARE Burundi prévoit l'acquisition d'un ensemble d'équipements destinés aux 36 Centres de Santé Amis des Jeunes appuyés par le projet. Ces équipements permettront de renforcer les capacités des prestataires dans l'encadrement des adolescents et des jeunes, d'améliorer les activités de sensibilisation sur les différentes thématiques de la SSR, de faciliter l'utilisation d'outils modernes de communication et de créer un environnement plus accueillant et plus fonctionnel au sein des centres. Ils contribueront également à améliorer les conditions de travail du personnel, à renforcer la visibilité des interventions du projet et, plus largement, à accroître la qualité des services fournis aux bénéficiaires.

**3. Objectif général**

Acquérir des équipements de qualité destinés aux 36 Centres de Santé appuyés par le projet TURAMIRANE afin de renforcer les espaces dédiés aux adolescents et aux jeunes, d'améliorer les conditions de travail des prestataires et d'accroître la qualité des services ainsi que des activités de promotion de la santé sexuelle et reproductive.

**4. Objectifs spécifiques**

L'acquisition des équipements vise à :

- Doter les Centres de Santé du matériel et d'équipements audiovisuels modernes destinés aux activités de sensibilisation et d'éducation ;
- Renforcer l'identité visuelle des espaces soutenus par le projet à travers des équipements portant les logos institutionnels ;

**5. Résultats attendus**

À l'issue de cette acquisition :

- Les 36 Centres de Santé disposeront des équipements prévus ;
- Les espaces dédiés aux adolescents et aux jeunes seront mieux équipés et plus attractifs ;
- Les séances d'information, d'éducation et de sensibilisation utiliseront des supports audiovisuels modernes et adaptés ;
- Les prestataires disposeront d'outils de travail facilitant l'organisation et la gestion des activités ;

**6. Description des lots**

C'est dans ce conteste que CARE International désire lancer un marché en appel d'offre publique pour la fourniture du matériel et équipements des centres de santé (CDS) répondant aux critères suivants **:**

**Les lots sont répartis comme suit selon le tableau ci-après :**

| Lot | Désignation | Spécifications techniques minimales | Unité | Quantité |
|---|---|---|---|---|
| **Lot 1 : Équipements audiovisuels et accessoires** | Smart TV 55 pouces et accessoires | Téléviseur Smart TV LED 55 pouces (139 cm), résolution UHD 4K, système Android TV ou équivalent, Wi-Fi intégré, ports HDMI et USB, avec support mural ou sur pied | Pièce | 36 |
| | Stabilisateur | Stabilisateur de tension d'une capacité minimale de 2000 VA, adapté aux téléviseurs et équipements électroniques | Pièce | 36 |
| | Rallonge électrique | Rallonge électrique de 20 mètres avec protection contre les surtensions et multiprises | Pièce | 42 |
| **Lot 2 : Équipements** | Disque SSD externe | Disque SSD externe d'une capacité minimale de 2 To (2000 Go), interface USB 3.0 ou supérieure | Pièce | 36 |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **informatiques** | Ordinateur de bureau (Desktops) | Processeur Intel Core i5 ou i7, mémoire RAM 16 Go minimum, disque dur 1 To ou SSD équivalent, écran 19 pouces minimum, système Windows 11 Professionnel sous licence | Pièces | 36 |
| **Lot 3 : Rideaux, Blouses, tabliers, Nappes de tables** | Rideaux | Rideaux en tissu (100 % polyester ou mélange polyester/coton de qualité supérieure), hauteur 250 cm, coloris selon validation (beige, bleu, orange, etc.), avec anneaux, couture de qualité et impression des logos du projet | Pièce | 180 |
| | Blouse médicale | Blouse médicale à manches longues, tissu polycoton (65 % polyester, 35 % coton) ou 100 % coton de qualité médicale, couleur blanche, tailles XL à XXXL, avec logos et identification | Pièce | 150 |
| | Tablier kaki | Tablier en tissu polycoton (65 % polyester, 35 % coton) ou équivalent de haute qualité, couleur kaki, avec logos et identification du projet | Pièce | 252 |
| | Nappe de table | Nappe rectangulaire en tissu polyester 100 % ou mélange polyester/coton, dimensions approximatives 150 × 250 cm | Pièce | 180 |
| **Lot 4 : Mobilier** | Chaise plastique | Chaise monobloc en plastique injecté, robuste, résistante aux UV, adaptée à un usage intensif dans les centres de santé | Pièce | 900 |

**7. Responsabilités du fournisseur**

Le fournisseur retenu sera tenu de :

- Fournir exclusivement des équipements neufs, de première qualité et conformes aux spécifications techniques ;
- Respecter les quantités demandées ;
- Assurer l'emballage, la manutention, le transport et la livraison des équipements ;

- Livrer les équipements dans les délais convenus et aux lieux indiqués par CARE Burundi ;
- Remplacer, à ses frais, tout équipement reconnu non conforme ou défectueux ;
- Fournir les certificats de garantie et les manuels d'utilisation, lorsque cela est applicable.

## 8. Lieu de livraison

- Le fournisseur retenu assurera la livraison du matériel jusqu'au Bureau de CARE Burundi

## 9. Délai de livraison

Le matériel sera livré dans un délai maximal de 15 jours calendaires à compter de la date de signature du bon de commande ou du contrat.

**9. Critères de conformité**

- Le fournisseur devra garantir que le matériel livré correspond exactement aux spécifications techniques ; est neuf, stable et sécurisé
- CARE Burundi se réserve le droit de refuser tout matériel ne répondant pas aux exigences techniques.

**10. Garantie**

Les équipements électroniques devront bénéficier de la garantie du fabricant. Pour les autres articles, le fournisseur restera responsable de tout défaut de fabrication ou de non-conformité constaté durant la période de garantie prévue au contrat et procédera, le cas échéant, à leur remplacement sans frais supplémentaires.

**Fait à Bujumbura ; le 07/10/2026**

| | |
|---|---|
| **Préparé par :** | **Approuvé par :** |
| **Thierry NIMPAGARITSE,**<br>**Chargé des opérations** | **Jacqueline NINTUNZE,**<br>**Team Leader** |